

INSCRIPTION 2025-2026

Université Clermont Auvergne – UFR Médecine et Professions Paramédicales

Les étudiants doivent procéder à leur inscription administrative et au paiement des frais d'inscription auprès de leur Institut de Formation.

En parallèle, et pour chaque année d'étude, une inscription universitaire est obligatoire auprès du service de scolarité de l'UFR Médecine et Professions Paramédicales de l'Université Clermont Auvergne.

➔ Cette inscription universitaire est gratuite et donne droit aux services universitaires et du CROUS.

Périodes d'inscription

- À partir du 7 juillet 2025 : néo-bacheliers (candidats parcoursup)
- À partir du 30 juin 2025 **et après la publication des résultats** : réinscriptions et inscriptions en 2e ou 3e année

Étape 1 – Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Tous les étudiants (sauf ceux en formation continue) doivent effectuer cette démarche :

1. Rendez-vous sur : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>
2. Obtenez votre attestation CVEC (même en cas d'exonération).
3. Le numéro du certificat CVEC est obligatoire pour finaliser l'inscription.

Étape 2 – Inscription administrative

Cas n°1 : Étudiants déjà inscrits à l'Université Clermont Auvergne

1. Connectez-vous sur : <https://inscription.uca.fr>
2. Suivez les instructions jusqu'à confirmation.
3. Transmettez les pièces justificatives (voir Étape 4).

Cas n°2 : Étudiants jamais inscrits à l'Université Clermont Auvergne

1. Connectez-vous sur : <https://inscription.uca.fr>
2. Utilisez votre identifiant Parcoursup précédé de P25.
Exemple : identifiant Parcoursup = 1234567 → saisissez P251234567
3. Suivez les instructions, puis transmettez les pièces justificatives (Étape 4).

💡 L'inscription universitaire est gratuite. Si un paiement est demandé, contactez le service de la scolarité.

Cas n°3 : Formation professionnelle/continue

Les admis en 1re année pour 2025-2026 hors procédure Parcoursup sont tenus de :

- Récupérer le dossier d'inscription numérique auprès de leur Institut de formation
- Transmettre le dossier d'inscription par mail à l'adresse scola.paramedicale.medpha@uca.fr

Étape 3 – Activation de votre Environnement Numérique de Travail (ENT)

 Concerne uniquement les nouveaux inscrits en 2025-2026.

1. Rendez-vous sur : <https://ent.uca.fr/core/connexion>
2. Cliquez sur l'option d'activation de compte.
3. Renseignez :
 - Votre numéro de dossier (numéro de dossier = numéro étudiant)
 - Votre date de naissance
 - Votre numéro de téléphone personnel
 - Une adresse e-mail personnelle
4. Suivez le lien envoyé par e-mail pour valider votre adresse.
5. Créez un mot de passe sécurisé.
6. Conservez bien ce mot de passe.

Étape 4 – Transmission des pièces justificatives

 Rendez-vous sur : <https://inscription.uca.fr>

Aucune pièce justificative ne doit être envoyée par e-mail.

- Déposez votre document en ligne (**pièce d'identité recto verso valide**).
- Si vous avez déjà transmis vos documents en 2024-2025, seules quelques pièces complémentaires seront demandées.

*Vous devez déposer un document par pièce attendue. Vous devez constituer un document unique. Exemple : pour adresser la carte d'identité, constituez un document PDF unique comportant le recto **et** le verso de votre pièce.

***Pour manipuler vos fichiers PDF (extraire des pages, fusionner des documents), des solutions payantes existent, mais nous vous invitons à vous reporter aux gratuits disponibles sur internet. Certains nécessitent une installation, d'autres non.*

Attention : l'usage de ces solutions est sous votre responsabilité, l'université ne peut être tenue pour responsable. De même, les services de l'université ne sauraient vous apporter d'aide dans l'utilisation de ces applications.

Vous trouverez ci-après une liste de termes clés à copier-coller dans un moteur de recherche en fonction de vos besoins :

Créer un fichier PDF : « convertir en PDF », « convertisseur PDF », « Word to PDF »

Fusionner des fichiers PDF : « combiner PDF », « fusionner PDF », « merge PDF »

Dissocier un fichier PDF en plusieurs fichiers : « diviser PDF », « split PDF »

Compresser un fichier PDF pour en réduire la taille : « compresser PDF »

Étape 5 – Dépôt de la photo d'identité

 La photo est utilisée pour l'édition de votre carte étudiante.

Critères :

- Conformes aux normes des photos d'identité officielles
- Validées par le service de scolarité

Déposez votre photo depuis l'ENT :

1. Cliquez sur « Mon compte » (en haut à droite)
2. Cliquez sur « Modifier la photo de profil »
3. Cliquez sur « Continuer » pour valider votre droit à l'image
4. Cliquez sur :
 - « Télécharger une photo » (depuis l'ordinateur)

- ou « Prendre une photo » (via webcam)
5. Cadrez, validez via « Mettre à jour »

Étape 6 – Carte étudiante & certificat de scolarité

- La carte étudiante vous est remise *via* votre Institut de Formation, après finalisation de l'inscription et validation de la photo.
- Elle est valable toute votre scolarité et mise à jour chaque année (vignette).
- Le certificat de scolarité sera disponible dans votre ENT.

Contact

Guillemette LARIVÉE- Responsable Scolarité des Formations Paramédicales
Université Clermont Auvergne
28 place Henri Dunant, Service de la Formation – RDC – Bureau 028
63001 Clermont-Ferrand Cedex 1

 : scola.paramedicale.medpha@uca.fr